



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES ALPES-MARITIMES

**COPIL DU 2 AVRIL 2025
RELEVÉ DES ÉCHANGES**

Président de séance :
Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes

1. Introduction

Monsieur le secrétaire général remercie les élus de Cagnes-sur-mer et de la Trinité d'être présents, il remercie également tous les participants ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et AtmoSud pour l'organisation de ce comité de pilotage. Ce rendez-vous biannuel est important afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air. Il remercie les acteurs ayant fourni des données de suivi pour leurs actions, cela est indispensable afin de mesurer l'avancement effectif de notre PPA ainsi que son impact sur la qualité de l'air.

La puissance publique n'agit plus toute seule et les politiques publiques sont maintenant coconstruites et coproduites afin d'avancer vers le même objectif. En effet, la qualité de l'air s'est nettement améliorée ces dernières années sur les territoires maralpins.

Cependant la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant, entrée en vigueur le 11 décembre 2024, fixe de nouveaux objectifs plus stricts, à atteindre d'ici 2030, pour plusieurs polluants dont les particules fines PM10 et PM2,5 ainsi que le dioxyde d'azote. Elle sera transposée dans le droit français d'ici fin 2026. Une nouvelle génération de PPA sera nécessaire pour prendre en compte cette nouvelle directive.

La prévention des pollutions et la préservation de la santé est un des 6 enjeux du plan de transformation énergétique et écologique régional, présenté le 11 décembre 2024 à l'occasion de la COP régionale pour la planification écologique. Cet évènement a permis de rassembler les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, ils sont maintenant invités à matérialiser leur accord et à s'engager en ratifiant les « accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». La COP régionale de décembre 2025 permettra de suivre notre trajectoire au travers des 6 enjeux stratégiques, et portera une attention particulière à l'adaptation au changement climatique. Les informations relatives à la démarche sont accessibles sur la plateforme « Connaissance du territoire ».

Le secrétaire général rappelle l'ordre du jour.

2. Ordre du Jour et liste des participants

Partie 1 – Actualités

Actualités des financements de l'État pour la qualité de l'air

- Fonds Vert 2025 (mesures améliorant la qualité de l'air)
- Projets soutenus par la DREAL (Capt'Air – AtmoSud et FNE PACA, affichage qualité de l'air – CASA)

Étude quantitative d'impact sur la santé de la pollution atmosphérique – zoom régional (Santé Publique France)

Nouvelles données qualité de l'air (AtmoSud)

- Concentration aux stations 2024
- Projections tendancielles à horizon 2030
- Evolution du dispositif de surveillance
- Invitation webinaire PUF et nouveau média

Partie 2 – Suivi du PPA

Bilan du PCAET de la métropole Nice Côte d'Azur

Focus résidentiel – Fonds Air Bois

- Contexte du chauffage au bois (AtmoSud)
- Contexte réglementaire (DREAL)
- Dispositif Fonds Air Bois (ADEME)
- Lien avec le service public de la rénovation de l'habitat (DREAL)
- Bilan du Fonds Air Bois dans les Bouches-du-Rhône (AtmoSud)
- Retour d'expérience (Vienne Condrieu Agglomération)

Conclusion et remerciement

La liste des participants figure en annexe.

3. Relevés des échanges – Partie 1 – Actualités

Suite à la présentation de la CASA sur son panneau d'affichage qualité de l'air :

L'ANQAEV s'interroge sur la localisation du panneau.

→ La CASA explique qu'il est situé en face de l'école Guynemer à Antibes.

FNE 06 se demande qui gère la donnée et si elle est accessible.

→ AtmoSud explique qu'ils ont utilisé des capteurs achetés à une autre entreprise mais que prochainement ce seront des capteurs produits par AirCarto qui seront utilisés dans les prochains affichages en temps réel de la qualité de l'air. Les données seront ainsi disponibles sur le site internet [Open Air Map](#).

L'ANQAEV se questionne sur la possibilité d'avoir un capteur avec plusieurs affichages dans la ville comme devant les médiathèques ou les écoles.

→ La CASA explique que ce n'est pas la vocation, qu'il s'agit d'une mesure en temps réel et localisée à l'endroit du panneau.

→ AtmoSud ajoute qu'il y a deux types d'affichage : la qualité de l'air en temps réel donc mesurée en un endroit précis et un indice atmo qui est moins localisé : ce dernier pourrait être affiché en différents points sur un territoire.

→ L'ADEV explique qu'à Villeneuve Loubet, la donnée des affichages qualité de l'air est disponible directement en ligne sur un smartphone. Ainsi, tout le monde peut voir cette mesure en temps réel sans passer forcément devant l'affichage. Il y aura bientôt un nouvel affichage financé en partie par la DREAL.

→ AtmoSud ajoute qu'il serait intéressant d'avoir des affichages de l'indice qualité de l'air dans tous les lieux où il y a déjà des panneaux d'affichage numériques comme les gares ou les hôpitaux. Cela permettrait de ne pas multiplier les nouveaux écrans.

Suite à la présentation de Santé Publique France (SPF) :

L'ADEV siège aux conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) et l'accès aux données de santé est un sujet récurrent. Il sollicite SPF pour venir présenter cette étude lors d'une des CRSA.

→ SPF accepte et demande à l'association de se rapprocher de la DREAL pour qu'ils soient mis en relation.

Le CAPRE 06 remercie SPF pour la présentation de données très intéressantes. Elle s'interroge sur la liste de tous les polluants étudiés.

→ SPF répond que les polluants étudiés varient au fur et à mesure des recherches scientifiques. En fonction des avancées, les résultats sanitaires des évaluations quantitatives d'impact sur la santé (EQIS) sont régulièrement mis à jour. Par exemple, elle espère pouvoir rapidement étudier de nouveaux indicateurs sur la santé mentale ou encore l'ozone.

→ Le CAPRE 06 souligne l'importance de travailler sur les influences de la mauvaise qualité de l'air sur la santé mentale.

La représentante de FNE 06 explique qu'elle est diabétique et se demande s'il y a des tests médicaux à effectuer pour savoir si cela est dû à une mauvaise qualité de l'air.

→ SPF répond qu'il n'y a pas de marqueur spécifique dû à la pollution atmosphérique. C'est également le cas pour les perturbateurs endocriniens, par exemple.

FNE 06 remercie SPF pour cette étude et s'interroge sur l'étude des particules ultra fines (PUF) qui sont d'autant plus néfastes puisqu'elles pénètrent plus profondément dans l'organisme.

→ SPF explique qu'il existe quelques publications sur le sujet mais qu'elles sont rares. En effet, les particules ultrafines (PUF) ne font pas partie des polluants réglementés et ne font donc pas l'objet de mesures systématiques et régulières. Plus il y aura de mesures, plus les études seront étayées.

Le CEREMA se demande si une résolution plus fine de ces résultats est possible.

→ SPF indique qu'il n'y a pas d'étude plus locale prévue que celle-ci à l'échelle régionale, mais qu'un guide méthodologique est à disposition des collectivités pour pouvoir mener ce même type de démarche (EQIS). Elle précise qu'il n'est pas possible de mener cette étude à l'échelle communale car les données de santé ne sont pas disponibles à cette échelle.

→ Lien vers les guides de SPF : [Air et santé : EQIS - Santé publique France](#)

AtmoSud ajoute qu'il y a eu un webinaire sur l'ozone et la santé organisée avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Nice. Cela a été enregistré si certains veulent avoir accès aux informations.

→ Lien vers le webinaire sur la photochimie : https://youtube.com/playlist?list=PLrLbCVLCG_9K5zpFrIc9Wv29Bx6itr4&si=s0EQOznoBCALwKWz

Suite à la présentation d'AtmoSud sur les nouvelles données qualité de l'air :

Le COLLECTIF CITOYEN 06 souligne qu'il ne faut pas se satisfaire des tendanciels qui diminuent puisque la mauvaise qualité de l'air est un fardeau pour la santé humaine avec de nombreux décès prématurés. En effet, la santé humaine est mise en danger tant que les lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé (OMS) ne sont pas atteintes. Ainsi, il faut viser les valeurs de l'OMS prioritairement et prendre des décisions politiques afin d'y arriver. Il souligne l'incohérence avec certaines décisions autorisant la réalisation de projets émetteurs de polluants comme l'agrandissement de l'aéroport de Nice. D'autant plus que la concentration en dioxyde d'azote de la station Nice aéroport est la seule en augmentation entre 2023 et 2024. Il indique également qu'il faut s'intéresser aux PUF notamment aux abords de l'aéroport même si ce polluant n'a pas encore de seuil réglementaire.

→ AtmoSud indique que les PUF sont bien mesurées aux abords de l'aéroport et qu'elle organise un webinaire sur l'impact des PUF sur notre santé (le 24 mai). Elle ajoute que les recommandations de l'OMS sont bien un objectif à viser pour limiter les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique.

→ Lien vers le webinaire sur les PUF : https://youtube.com/playlist?list=PLrLbCVLCG_9ItoW2-XBAN1iGJznAbaCeZ&si=lx6fjIOa6-FB0WCz

Le secrétaire général de la préfecture explique qu'il y a des personnes avec des avis contradictoires dans ce genre de réunion et que le travail de l'autorité préfectorale est de trouver un compromis entre les différentes contradictions.

L'ANQAEV s'interroge sur les actions mises en place par l'État pour assurer la gratuité du péage de Saint-Isidore suite aux évaluations réalisées par AtmoSud à ce sujet.

→ Le secrétaire général indique que les répercussions financières d'une telle mesure doivent être prises en compte. Cela sera discuté dans le cadre du renouvellement de la concession entre l'État et Vinci (échéance en 2032), qui est un contrat commercial.

→ Le secrétaire général interroge ensuite AtmoSud sur les conséquences en termes de qualité de l'air du report de trafic occasionné par la gratuité de l'autoroute.

→ AtmoSud explique qu'il y aurait moins de trafic dans le centre-ville de Nice donc beaucoup moins de personnes exposées vu la densité de population. Mais qu'il y aurait une augmentation du trafic sur l'autoroute ce qui impliquerait une augmentation des personnes exposées dans cette zone mais celle-ci est moins densément peuplée.

→ Le secrétaire général ajoute que l'actuel ministre des transports, Philippe Tabarot, est particulièrement sensible à cette question et porte cette proposition dans les négociations.

L'ADEV s'interroge sur une solution obligeant les usagers de l'autoroute à avoir un boîtier de télépéage financé par le concessionnaire afin qu'il n'y ait plus d'arrêt au péage de Saint-Isidore. Cela limiterait les polluants émis lors du freinage en forte descente et du redémarrage.

→ Le secrétaire général découvre cette proposition et indique que le coût de cette solution doit être étudié. Il ne doute pas que le ministre des transports veut faire avancer ce sujet dans les discussions menées avec Vinci.

Le CAPRE 06 souligne qu'il y a également de nombreux enjeux de pollution atmosphérique dans la plaine du Var où de nombreux projets impactant la qualité de l'air sont déployés. Elle se joint au discours du COLLECTIF CITOYEN 06 sur l'extension de l'aéroport. Elle ajoute que la situation de cet aéroport est particulièrement fragile car proche de la mer et en plein centre-ville. Enfin, elle se questionne sur les outils et méthodes utilisés pour déterminer les projections de populations exposées en 2030.

→ AtmoSud explique que pour déterminer les populations exposées, les données des mesures aux stations et celles des campagnes de mesures temporaires sont utilisées. Les concentrations en polluants sont ensuite cartographiées grâce à des modèles météorologiques puis croisées avec des données de densité de population. La projection à 2030 est une continuité de la dynamique observée ces 15 dernières années. Aucune action supplémentaire favorable ou défavorable n'est ajoutée au modèle.

→ Suite à ces questions, des précisions ont été ajoutées sur les diapositives concernées.

Suite à la présentation d'AtmoSud sur l'évolution du réseau de stations de mesure et en particulier la station de Contes :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) a échangé avec AtmoSud pour trouver des solutions permettant de palier à l'enlèvement de la station de Contes et pour poursuivre la surveillance de la qualité de l'air sur son territoire en l'adaptant aux enjeux actuels, notamment le trafic routier et la présence de l'entreprise Holcim-Lafarge Granulats. La solution alternative actuellement évoquée est l'utilisation d'un micro-capteur qui pourrait être installé à un axe routier stratégique particulièrement fréquenté et souvent embouteillé. Celui-ci a un coût significatif pour une petite collectivité qui se rajoutera à la cotisation annuelle versée à AtmoSud. La CCPP invite les membres du COPIL à se rapprocher d'elle s'ils ont des propositions afin de continuer d'assurer un suivi qualitatif de la qualité de l'air dans un contexte d'évolution du dispositif de surveillance et de restrictions budgétaires.

.4. Relevés des échanges – Partie 2 – Suivi du PPA06

Suite à la présentation de la métropole Nice Côte d'Azur sur le bilan de leur PCAET :

Santé Environnement 06 se questionne sur la signification de « bus décarbonés ».

→ La métropole explique que les bus roulement au biogaz.

→ Santé Environnement 06 réplique que le biogaz est une énergie carbonée.

→ GRDF explique que le biogaz est une énergie décarbonée puisqu'elle est issue du processus de méthanisation utilisant des matières organiques et qu'elle rejette 18g de CO₂eq/kWh soit 85% en moins que le diesel.

→ La métropole ajoute que le terme « verdissement des flottes de bus » est plus couramment utilisé. Ainsi, 91 % des trajets de la régie Ligne d'Azur ont été verdis. D'ici 2026, 52 % des bus sont électriques et 48 % rouleront au biogaz. Pour cela, une station d'avitaillement en biogaz a été implantée à Drap qui est le lieu de dépôt de la régie. La métropole est également engagée dans l'installation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) avec 1 million d'euros engagés et 884 points de recharge déjà installés alors que l'objectif était de 600. Aujourd'hui toutes les communes de la métropole disposent d'au moins deux points de recharge sur leur territoire. Des services d'autopartage avec des voitures et scooters électriques ont également été déployés. En ce qui concerne les mobilités douces, 64 km de pistes cyclables ont été aménagées depuis 2020. A titre d'exemple, sur la piste de la Promenade des Anglais, 4 000 passages de vélos sont enregistrés par jour soit 1,5 million de passages par an, ce qui en fait une des pistes cyclables les plus fréquentées de France. Des vélos électriques en libre-service ont également été déployés dans 19 communes.

Suite à la présentation de Vienne Condrieu agglomération sur le Fonds Air Bois :

L'ANQAEV se questionne sur l'effet levier de cette incitation financière sur les ménages les plus modestes.

→ Le secrétaire général souligne qu'il y aura toujours un reste à charge mais qu'en fonction de l'étude de dimensionnement du fonds il est possible d'avoir une surprime pour les plus modestes comme c'est le cas à Vienne Condrieu agglomération.

→ Le CAPRE 06 souligne qu'aucune énergie n'est totalement propre et qu'il faudrait avoir une vision holistique des consommations et des pollutions puisque d'autres appareils ménagers consomment également beaucoup d'énergie comme le frigo ou les plaques de cuisson.

→ La CARF et la CCP confirment bien que le principal émetteur de particules fines en milieu rural est le secteur résidentiel. Par contre, elles soulignent que les EPCI de petite taille ont moins de moyens humains et financiers pour s'occuper du suivi d'un tel dispositif avec la communication et l'instruction des dossiers. D'autant plus que dans le retour d'expérience présenté, les dossiers sont instruits par l'agence locale de l'énergie, ce qui n'existe pas sur le territoire. Le Département des Alpes-Maritimes instruit en interne ses propres aides sur la précarité énergétique dans le cadre du Green Deal. Il semble donc pertinent que ce fonds soit porté par le Département.

→ Les coordonnées de l'intervenant de Vienne Condrieu Agglomération (Mathieu Mazenod) ont été ajoutées dans le diaporama.

L'ADEME apporte les précisions suivantes à posteriori du COPIL faute de temps :

→ Dans le cadre d'un fonds air bois (FAB), on peut équiper une cheminée ouverte existante avec un insert performant (inutile de "casser" l'existant quand on peut l'améliorer) ;

→ Les économies importantes de bois de chauffe avec un appareil plus performant (le rendement de chauffage est multiplié par 4 au minimum) sont un des avantages : un FAB contribue donc à réduire la précarité énergétique des ménages ;

→ Les cuisinières à bois sont bien éligibles au Fonds Air Bois (car il peut s'agir de la source de chauffage principale ou unique, dans de petites maisons anciennes) ;

→ Le FAB permet aussi d'agir sur le brûlage des déchets verts, avec le financement de communication à ce sujet, de guides des solutions alternatives.

FNE 06 souligne que le brûlage des déchets verts est également un problème majeur dans l'émissions de particules fines. Il se questionne sur la mise en œuvre du nouvel arrêté encadrant le brûlage des déchets verts ainsi que sur son contrôle par la police municipale.

→ Le secrétaire général rappelle que cet arrêté a été présenté par la DDTM06 lors du dernier comité de pilotage le 12 novembre 2024, les informations sont dans le compte rendu et le support envoyés par la DREAL. Il acquiesce qu'il n'y a pas assez de contrôles effectués sur le sujet.

Le CAPRE 06 réclame une campagne d'informations sur le sujet.

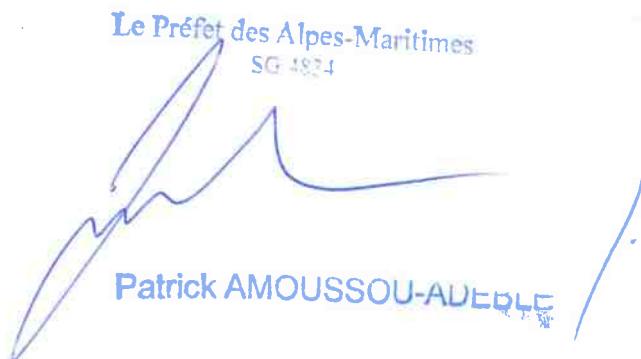
→ A l'issue du comité, FNE 06 informe la DREAL qu'ils ont une action sur le sujet qui s'appelle « les sentinelles de la nature » qui permet de déclarer les sites de brûlage des déchets verts, ensuite envoyées à la mairie. Malheureusement il y a très peu de retours. Un échange plus complet sera nécessaire pour voir comment cette action peut être améliorée.

.5. Conclusion

Monsieur le secrétaire général rappelle que tous les sujets ne peuvent être exposés en COPIL de suivi du PPA deux fois par an, cette instance n'est pas non plus un lieu de travail pour l'émergence de nouvelles actions. Des groupes de travail ad hoc peuvent être mis en place sur certains sujets récurrents.

Il remercie les participants pour leur présence et la sincérité des échanges ainsi que les intervenant.e.s pour la qualité de leurs présentations. Le secrétaire général rappelle aux porteurs d'action de transmettre les indicateurs de suivi de leurs actions à la DREAL, et les invite à se rapprocher de la DREAL pour intervenir lors du prochain comité qui se tiendra à l'automne 2025.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
SG 4824



Patrick AMOUSSOU-ADEPTE